

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 SEPTEMBRE 2016

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION LE 30 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain JACOB, Maire.

PRESENTS : Sylvain JACOB, Jean-Paul BAILLY, Eudeline PAVELOT, Louis CHENU, Sabine BATTAULT, Sophie BIZE, François de NICOLAY, Serge DEMOUGEOT, Lucie DOREL, Cécile Du CHELAS, Emmanuel GAILLARDIN, Jean-Jacques GIRARD, Céline VERNATON.

ABSENTS EXCUSES : Agnès MATEOS (pouvoir à Lucie DOREL), Quentin TROLAT (pouvoir à Sophie BIZE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel GAILLARDIN

- 1 - **Lettres de remerciements**
- 2 – **Désignation de 3 Délégués composant le Comité Syndical du Nouveau SIVOS de SAVIGNY lès BEAUNE et de CHARLEMAGNE**
- 3 - **Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe**
- 4- **Classement de la Véloroute**
- 5 - **Convention de servitude de Passage de M. et Mme DUBUS jouxtant un terrain communal**
- 6 - **Programme de Soutien à la Voirie**
- 7 - **Réhabilitation de l'ancienne Poste et création d'un Parking : demandes de soutien financier**
- 8 - **Ouverture d'une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais**
- 9 - **Décision Modificative n° 2**
- 10 - **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, Article L2122-22 du CGCT**
- 11 - **Questions scolaires**
- 12 - **Informations et questions diverses**

M. le Maire accueille l'Assemblée délibérante et débute la séance du Conseil à 19 H.

Il énonce les élus absents excusés et rappelle les pouvoirs.

Après lecture, le Procès-Verbal de la séance du 7 Juillet 2016 présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire rappelle aux Elus, le Forum des Associations qui se tiendra à la SUM le samedi 10 septembre de 10 h à 12 h 30 et sera suivi à 12 h 30 par l'inauguration du BIKE PARC de SAVIGNY lès BEAUNE, ancien Champ de Tir, Chemin du Grand Hâ. 10 Associations ont répondu présentes à cette Journée.

M. le Maire rappelle également la Commémoration de la Libération de la Commune célébrée au Monument aux Morts le 8 septembre à 18 h 45, au cours de laquelle sera remise la Médaille de la Commune à M. Bernard BILLARD pour ses trente années au sein des Anciens Combattants.

1. Lettres de remerciements

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des remerciements de :

- la famille de Mme Suzanne JACOB, décédée,
- Perrine et Mathieu CHLOUP-GIRARD suite à leur mariage le 9 Juillet dernier,
- la famille de Mme Francine SERRIGNY, décédée.
- la SCE du Domaine Pierre GUILLEMOT pour la réalisation du marquage au sol face à l'entrée des portes de la cuverie rue Guy de Vaulchier.

2. Désignation de 3 Délégués composant le Comité Syndical du Nouveau SIVOS de SAVIGNY lès BEAUNE et de CHARLEMAGNE ***Délibération n° 2016-57***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de SAVIGNY les BEAUNE et de CHARLEMAGNE,

Le Maire rappelle à l'Assemblée la fusion des deux SIVOS pour la création d'un nouvel Etablissement Public à Vocation Scolaire à compter du 1^{er} septembre dernier.

Conformément aux statuts annexés à l'arrêté susvisé, le Comité Syndical sera composé de 13 délégués élus par le Conseil Municipal de chaque commune adhérente : 2 délégués pour ALOXE CORTON, BOUILLAND, BOUZE les BEAUNE, ECHEVRONNE, PERNAND VERGELESSES et 3 délégués pour SAVIGNY lès BEAUNE, le maire n'étant pas désigné de droit.

Après un appel à candidatures, la liste des candidats est la suivante :

- Madame Sophie BIZE,
- Madame Lucie DOREL,
- Monsieur Sylvain JACOB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Mme Sophie BIZE, Mme Lucie DOREL et M. Sylvain JACOB pour siéger au sein du Comité Syndical du SIVOS de SAVIGNY lès BEAUNE et de CHARLEMAGNE.

La présente délibération sera transmise au Président du SIVOS de SAVIGNY lès BEAUNE et de CHARLEMAGNE.

3. Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe ***Délibération n° 2016-58***

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'évolution des postes de travail et des missions administratives assurées et propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif catégorie C qui peut être occupé par le grade d'Adjoint Administratif 1^e classe à temps complet à raison de 35h/hebdomadaire à compter du 1^{er} Octobre 2016. Il indique que la rémunération de cet agent sera celle fixée par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création, à compter du 1^{er} octobre 2016, d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^e classe à temps complet, correspondant au grade statutaire retenu, précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Classement de la Véloroute ***Délibération n° 2016-60***

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la convention signée le 26 Juillet dernier entre le Conseil Départemental de Côte d'Or et la Commune relative à l'aménagement de la Véloroute DIJON-BEAUNE, il est possible de classer en voie verte réservée uniquement aux piétons, vélos, propriétaires riverains et exploitants, les chemins communaux empruntant la véloroute déjà classés en voirie communale, à savoir, les Chemins ruraux n° 35 dit des Peuilletts, n° 34 dit des Jarrons, la voie Communale n° 7 de CHENOVE à SAVIGNY lès BEAUNE, les Chemins ruraux n° 10 dit des Guettes et des Godeaux et n° 21 dit des Vergelesses et de mettre en œuvre par voie d'arrêté la signalisation de cette future voie verte, prise en charge financièrement par le Conseil départemental dès sa création.

Le maire précise que l'entretien courant (balayages, nettoyage de la signalisation, peinture...) incombera à la Communauté d'Agglomération, compétente en matière de gestion des véloroutes. L'entretien lourd serait réalisé par la Commune et pourrait être subventionné par le Conseil Départemental au titre du Programme de Soutien à la Voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix contre et 4 Abstentions, décide de refuser le classement en voie verte des chemins communaux empruntant la véloroute suscités, souhaite prendre contact avec le Conseil Départemental pour la mise en place de la signalisation liée aux vélos sur la Véloroute, d'étudier à nouveau le classement de certaines voiries dans un an, autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

L'élu en charge du suivi de ce dossier des différentes réunions avec le Conseil départemental souligne que le tracé sur BEAUNE entre la sortie de l'autoroute et la Bouzaize n'est pas finalisé.

5. Convention de servitude de Passage de M. et Mme DUBUS jouxtant un terrain communal

Délibération n° 2016-63

Le Maire indique aux membres du Conseil que M. et Mme DUBUS Jacques, propriétaire de la parcelle cadastrée AB 122 sollicitent de la Commune un accord pour un droit de passage en surface d'environ 8 m sur la parcelle cadastrée AB 124, propriété communale, domaine privé de la Commune. La viabilisation du droit de passage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de M. et Mme DUBUS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. JACOB ne prenant pas part au vote, décide d'autoriser M. et Mme DUBUS, propriétaire de la parcelle AB 122 à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée AB 124, de faire supporter les frais afférents aux travaux de viabilisation et frais de notaire associé au propriétaire actuel ou à venir, à autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette servitude de passage et notamment l'acte correspondant réalisé par un notaire.

6. Programme de Soutien à la Voirie

Délibération n° 2016-64

Le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention au titre du Programme de Soutien à la Voirie doivent être déposés complets avant le 30 septembre pour une attribution de subvention en Mars 2017.

Suite à la Commission Voirie du 31 août dernier, il est proposé la réhabilitation du mur de soutènement des Guettes qui soutient la voie communale n° 7 en face de la parcelle cadastrée AH 7 dont le montant des travaux est estimé à 28 000 € TTC, l'aménagement de la voirie des abris bus (trottoirs, quais, ilots...) dont le montant des travaux estimés par la Communauté d'Agglomération est de 36 000 € TTC bénéficiant d'une aide de l'EPCI à hauteur de 50 % et la création du Parking RICHARD au centre bourg estimé à 285 000 € TTC (aménagement place, rue, jardin et démolition comprises).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les projets de travaux de réhabilitation du mur de soutènement des Guettes, d'aménagement de la voirie des trois abris bus et de création du parking centre bourg,
- autorise le Maire à solliciter le concours de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 50 % pour l'aménagement des trois abris bus,
- autorise le Maire à solliciter du Conseil Départemental au titre du Programme de Soutien à la Voirie Communale PSV et de la répartition du produit des Amendes de police,
- autorise le Maire à solliciter le concours de l'Etat au titre de la réserve parlementaire,
- autorise le Maire à certifier que les travaux portent sur des voies communales,
- décide d'autoriser le maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

M. le Maire informe les élus que la Direction des Papillons Blancs a sollicité la sécurisation de la traversée des deux arrêts de bus de la ligne 10 desservant l'ESAT et l'EAV en zone industrielle. Un ilot central et l'accessibilité PMR seraient à prévoir. Une Commission Voirie sera organisée le 21 septembre afin d'étudier la faisabilité de cette demande.

7. Réhabilitation de l'ancienne Poste et création d'un Parking : demandes de soutien financier

Délibération n° 2016-65

Le Maire rappelle les projets de réhabilitation de l'ancienne poste en vue de créer deux logements et une salle communale, et le projet de création d'un parking permettant d'offrir un stationnement pour faciliter la fréquentation des commerces du centre du Village.

Il indique que ces deux projets pourraient bénéficier de subvention :

- du Conseil Régional au titre de l'accord Cadre Eco Villages, à un taux d'intervention de 30 % à 40 % sur une dépense subventionnable de 100 000 € HT,
- de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour la construction, réhabilitation d'une salle de rencontres au rez de chaussée de l'ancienne poste, à un taux de subvention de 20 à 30 % sur une dépense plafonnée à 150 000 €,
- de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour la construction et la rénovation de logements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à solliciter ces différentes subventions dans le cadre de projets éligibles et à signer tout document afférent à ces dossiers.

8. Ouverture d'une ligne de trésorerie ou d'un prêt relais

Délibération n° 2016-59

Le Maire rappelle que la vente du Lot n° 7 de la Zone Industrielle, section cadastrée AV n° 282, d'une surface de 3 817 m² ne s'est pas concrétisée à ce jour. Afin de pallier ce manque de trésorerie, la Commune a consulté la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire et le Crédit Mutuel pour une proposition soit d'une ouverture d'une ligne de trésorerie, soit d'un crédit relais pour un montant de 400 000 € sur deux ans. L'offre de la Caisse d'Epargne pour un crédit relais à taux fixe est la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retient la proposition de la Caisse d'Epargne pour un crédit relais d'un montant de 400 000 €, pour une durée de deux ans, à un taux fixe de 0,49 %, avec calcul et paiement des intérêts trimestriellement et frais de dossier de 0,10 % déduit du premier déblocage de fonds, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette proposition financière et notamment le contrat avec la Caisse d'Epargne et à inscrire les crédits nécessaires au Budget par décision modificative.

9. Décision Modificative n° 2

Délibération n° 2016-61

1/ Erreur d'imputation comptable sur l'exercice 2015 :

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de régulariser une erreur sur l'exercice 2015 d'une imputation comptable concernant le versement d'amende de Police 2013 d'un montant de 5 664,50 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes : Compte 1332 chapitre 13	- 5 664,50 €	Recettes : Compte 1342 chapitre 13	+ 5 664,50 €

2/ Inscription de Crédits dans le cadre du Crédit Relais :

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient d'inscrire au Budget le Crédit Relais, approuvé par délibération séparée lors de la même séance, comme suit :

↳ Budget Annexe Zone Industrielle :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes : Compte 7015 chapitre 70	- 300 000 €	Dépenses : Compte 6522 chapitre 65	- 300 000 €

↳ Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes : Compte 7551 chapitre 75	- 300 000 €	Dépenses : Compte 66111 chapitre 66	+ 490 €
		Dépenses : Compte 668 chapitre 66	+ 400 €
		Dépenses : Compte 023 chapitre 023	- 400 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : Compte 1641 chapitre 16	+ 400 000 €
Recettes : Compte 021 chapitre 021	- 400 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les réajustements et opérations comptables détaillés ci-dessus.

10. Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire – Article L 2122-22 du CGCT - *Délibération n° 2016-62*

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, objet de l'Article L2122-22 du CGCT.

DATE	OBJET	SOCIETE	MONTANT
BONS DE COMMANDES			
20/07/16	Signalisation horizontale	PROXIMARK	2200.03 € TTC
27/07/16	Fourniture Pose câblage 2 bornes WIFI	ECS COMINTER	1 785,02 € TTC
03/08/16	Plaques de rue	SIGNALETIQUE VENDOMOISE	427.20 € TTC
10/08/16	Gouttières cour d'honneur Mairie	LE TOIT BEAUNOIS	1839.78 € TTC
02/09/16	Rideaux classe CM2	Sarl SAGRANGE	1080.00 TTC
02/09/16	Store agence postale communale	Sarl SAGRANGE	576.00 TTC
REMBOURSEMENTS SINISTRES PAR ASSURANCES			
Néant			
CONVENTIONS DIVERSES			
Néant			
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER			
07/07/16	Me Martine THOMAS-CROLET CHAGNY	Vente biens situés 68 A route de Bouilland (PATURAUD/LALLEMENT de LATTRE).	
12/07/16	Me Denys CHEVILLON BEAUNE	Vente biens situés 19 rue de Bourgogne (DESCHAMPS-GORDO Brigitte/DESCHAMPS Jérôme et Angélique)	
23/08/16	Me Geneviève ECHINARD BEAUNE	Vente biens situés 8 rue du Bouteiller (CHENU TOULOT Josette/JEANDON Luc)	

11. Questions scolaires

En ce temps de rentrée scolaire, M. le Maire présente un point sur l'effectif de rentrée, et notamment avec l'intégration des classes de l'ancien SIVOS de CHARLEMAGNE sur le site de SAVIGNY lès BEAUNE.

MATERNELLE : 78 enfants	Classe de Mme CHATAIN 18 Petite Section 8 Moyenne Section	ATSEM : Mme ALLARD
	Classe de Mme JACOB 9 Moyenne Section 17 Grande Section	ATSEM : Mme SIMONNOT
	Classe de Mme MAUNY 9 Moyenne Section 17 Grande Section	ATSEM : Mme PLANTEGENET

PRIMAIRE : 100 enfants	Classe de Mme SAUVAGEOT 19 CP	
	Classe de Mme ESTHOR 23 CE1	
	Classe de M. GARRY 19 CE2	
	Classe de Mme DAUCH 19 CM1	
	Classe de Mme TACHET 6 CM1 14 CM2	

Il est à noter que l'effectif permet de maintenir les classes existantes.

M. le Maire appelle à la réflexion des élus municipaux dans le cadre de la Commission Scolaire et aux élus du nouveau SIVOS afin d'étudier la sécurisation de l'école par le biais de fermeture de grilles pendant le temps scolaire, et l'ouverture à prévoir par télécommande, voire visiophone au moment où l'entrée de certains enfants se font en temps isolé (enfants conduits par taxi, sortie scolaire...).

En attendant, les grilles sont fermées de 8 h 55 à 11 h 55 et de 13 h 55 à 15 h 50, les parents en ont été informés.

D'autre part, les pompiers ont constaté que le lattis de la toiture de la Classe de CP était en très mauvais état. Ce sujet fera l'objet d'une prochaine Commission Bâtiments.

M. le Maire informe également l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération (Service Environnement et notamment les Ambassadeurs de Tri) a proposé pour cette nouvelle année scolaire, une animation spécifique sur le tri et le recyclage des papiers, en plus des animations traditionnelles sur le tri, le recyclage, le compostage et la réduction des déchets.

L'apprentissage dès le plus jeune âge de l'économie par le recyclage, dans le cas présent, est très positif.

M. le Maire informe les élus qu'en collaboration avec d'autres maires du SIVOS, une réflexion a été conduite sur l'économie des fluides (chauffage, électricité...) en permettant de plafonner les dépenses, et des économies sont réalisées, elles seraient transmises à l'école pour profiter aux sorties d'école ou toutes autres activités.

Un retour négatif sur le périscolaire organisé par la Communauté d'Agglomération est constaté, 5 à 6 familles, voire plus, ne sont pas prises en charge. Rappelons que les NAP sont organisées de 16 h à 17 h et la garderie périscolaire de 17 h à 18 h 30.

Pour le temps extrascolaire (mercredi après midi et petites vacances scolaires) aucun site d'accueil n'est proposé par la Communauté d'Agglomération sur SAVIGNY lès BEAUNE, les enfants doivent être conduits par les parents sur les sites de LADOIX, Blanches Fleurs-BEAUNE ou VIGNOLES. L'EPCI pourrait proposer un accueil si la fréquentation régulière est de 7 enfants, dans la négative, il pourrait être sollicité auprès du service transport intercommunal, une navette conduisant les enfants sur les 3 sites précités. Un questionnaire pourrait être adressé aux parents afin de connaître leur intention quant à des inscriptions sur des temps extrascolaires ou leur souhait de voir une navette entre SAVIGNY et les sites d'accueil extrascolaire.

Dans la continuité de ces points scolaires, il est évoqué l'aide aux devoirs, mise en place par le CCAS et sa reconduction après les vacances de la Toussaint. Une réunion du Conseil d'Administration du CCAS est arrêtée à la date du Jeudi 15 septembre à 18 h 30.

M. le Maire informe les élus de sa rencontre avec le nouveau Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération, l'occasion a été d'évoquer le projet de cantine garderie sur SAVIGNY les BEAUNE, il en ressort que la compétence étant intercommunale, le projet devrait se monter par l'EPCI.

A cette occasion, M. le maire rappelle les futures prises de compétences par l'EPCI dans le cadre de la Loi NoTRE : gestion des eaux pluviales, la reprise du développement économique et tourisme au 1^{er} janvier 2017 à l'étude par le biais d'un Cabinet Conseil. Plusieurs questions se posent : la voirie de la Zone Industrielle restera t'elle communale ou deviendra t'elle intercommunale ? Il en est de même pour le camping dont la fin de la Délégation de Services Public est fin 2017.

12. Informations et questions diverses

* Urbanisme : du 8 Juillet au 6 Septembre 2016

PETITIONNAIRES	PROJETS
DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX	
DP 02159016B0015- DUEZ Patricia – 22 rue de la Tope Fermée	Changement des fenêtres + volets
DP 02159016B0016 – DUEZ Patricia – 22 rue de la Tope Fermée	Isolation des façades par l'extérieur
DP 02159016B0017 – PAVELOT Pierre-Yves – Chemin des Guettottes	Réfection d'une toiture + percement d'ouvertures et pose de menuiseries au 10 C rue de Bourgogne
DP 02159016B0018 – MERLIN Virginie – 5 rue Vauchey Véry	Pose d'une enseigne
DP 02159016B0019 – BIZE Marie-Hélène – Panier Sympa – 1 rue Paul Maldant	Pose d'une nouvelle enseigne
PERMIS DE CONSTRUIRE – DEMOLIR – AMENAGER	
Néant	

* Le Maire propose de réunir les Commissions Bâtiment et Voirie afin d'étudier le projet de l'aménagement du Parking Centre Bourg dès réception des éléments de M. DUBREUIL afin de démarrer la démolition dès que possible.

- Prochain Conseil

Le maire propose à l'assemblée de se retrouver le mardi 8 Novembre 2016 à 19 h 00 pour le prochain Conseil Municipal. Au cours duquel une présentation pourrait être faite en préambule sur l'Eco-quartiers par ORVITIS.

M. le Maire précise qu'il est en attente d'une date de la Gendarmerie pour organiser la réunion publique annuelle avec pour thématique la participation citoyenne (sécurité des biens et des personnes).

La séance est levée à 21 h 00.

Vu par Nous, Sylvain JACOB, Maire de la Commune de SAVIGNY LES BEAUNE, pour être affiché le 12 Septembre 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Sylvain JACOB